

## **MESURES SALARIALES 2016**

En résumé, vu la manière dont s'est déroulée la séance, on peut se demander s'il s'agissait bien d'une « négociation » ou d'un plaidoyer pro domo des employeurs sur la modération salariale : après que la CGT ait distribué à tous les membres son tract A3 « Salaire-Classification » et les traditionnelles déclarations liminaires – CGT, Cfdt et CFE – la direction a déroulé un exposé pendant plus d'une heure avant de faire sa proposition à 0,2 %, qu'ils ont décidé de maintenir après une suspension de séance d'1/4 h.

Fermez le ban.

## **AU DIRE DES EMPLOYEURS, LE TABLEAU ÉCONOMIQUE DES ENTREPRISES DE LA BRANCHE EST NOIR**

Lors de cette commission, un « préambule » complet détaillant une somme d'arguments anxiogènes sur le contexte économique général puis sur celui des entreprises nous a été présenté.

Croissance atone, baisse de la croissance chinoise, affaire VOLKSWAGEN, incertitude sur la réalité de la reprise économique, fin des tarifs jaunes et verts dès 2016, place du nucléaire, baisse du coût de l'énergie fossile, entreprises de la Branche en difficultés suite aux conséquences de la loi NOME avec des TPE devant réduire leurs marges, renforcement de la concurrence au profit d'entreprises externes à la Branche...

Rien n'a été épargné. Les employeurs regretteraient-ils l'ouverture à la concurrence ?

À peine votée cette année, la loi de transition énergétique, combattue ardemment par FO, va selon les employeurs, avoir des impacts financiers néfastes sur nos entreprises. Même la COP 21, à venir, est incriminée. « Les nouvelles normes environnementales vont nécessiter des investissements lourds ».

Ils estiment que le Chiffre d'Affaires des entreprises de la Branche va baisser dans la durée et ne voient aucune embellie à l'horizon.

Cerise sur le gâteau, comme si l'austérité ne nous avait pas assez touchés, les employeurs remuent le couteau dans la plaie : « les salariés des IEG ont été bien lotis en terme d'augmentation de salaires », que ce soit :

- au regard des augmentations de salaire dans le secteur privé et dans d'autres entreprises de grande importance – augmentation de la RMPP (Rémunération Moyenne des Personnes en Place), seul TOTAL (d'après les indices) est au-dessus d'EDF et ENGIE,

- au regard de l'augmentation du pouvoir d'achat des agents, qui n'a jamais été aussi importante que ces dernières années, compte tenu de la faiblesse de l'inflation. Ainsi, ces 5 dernières années, du 01/01/2010 au 31/12/2014, la RMPP a augmenté de 20 % alors que l'inflation (hors tabac) n'a pris que 6,7 %.

Bien entendu, notre organisation ne partage pas la même analyse.

### 2016, COMME LES ANNÉES PASSÉES, N'ÉCHAPERA PAS À LA MODÉRATION SALARIALE

Au final, les salariés payent les effets de la concurrence, qu'ils ont combattue, par de la modération salariale.

Il est ainsi proposé à la signature un accord sur les mesures salariales 2016 composé comme suit :

- SNB : + 0,2 % (502,71 €)
- Plancher minimum d'AIC : 0,7 %

Au total, les employeurs présentent le total des mesures salariales relevant de la Branche comme suit :

SNB :	0,2 %
MESURES DE GRILLE :	0,3 %
ANCIENNETE :	0,6 %
AIC :	0,7 %
<b>TOTAL :</b>	<b>1,8 %</b>

*Nota : pour obtenir l'augmentation totale 2016 de la RMPP (minimum, puisque les grosses entreprises sont assez nettement au-dessus des 0,7 % d'AIC ; ex : RTE 1,15 %, EDF SA 1,05 %) - il faut ajouter les reclassements (autour de 0,3 %) et les prises de GF par mobilité (autour de 0,3 %).*

Cette année, contrairement aux années passées, et au regard du faible taux de SNB octroyé, les employeurs ont eu la décence de ne pas nous faire de chantage à la signature.

Il s'agit de la seule et unique proposition avec un accord mis à la signature jusqu'au 3 décembre prochain.